



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2024 A 19h (Salle du Conseil Municipal - Mairie)**

**Présents** : M. Eric MARTIN (Maire), Mme Danielle BONNIN, Mme Valérie POIGNANT et M. François NGUYEN LA (Adjoints), M. Bernard PIERRE-EUGENE (Conseiller Municipal Délégué), M. Pierre BAZIN, Mme Aurélie BERGER, M. Olivier BEULET, Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD, M. Christophe DELAVault, M. Jacques DESCHAMPS, Mme Catherine LACROIX-KARIDA, Mme Séverine LAFLEUR, M. Julien MACOUIN, Mme Marie-Odile MATHIEU, Mme Sandrine MORIN, M. François MORISSET, M. Yannick QUINTARD et Mme Florence SAINT-LYS (Conseillers Municipaux).

**Absents excusés donnant pouvoir** : M. Philippe PATEY donne pouvoir à M. Eric MARTIN, M. Patrick PEYROUX donne pouvoir à M. François NGUYEN LA, M. Jean-Luc CHATRY donne pouvoir à Mme Danielle BONNIN, Mme Alexandra ROUCHER donne pouvoir à Mme Sandrine MORIN, Mme Nythia FOISNET donne pouvoir à M. Christophe DELAVault, Mme Jocelyne JEAN donne pouvoir à M. François MORISSET, Mme Catherine SIMON donne pouvoir à Mme Marie-Odile MATHIEU.

**Absent excusé** : M. Benoit COQUELET

**Secrétaire de séance** : Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

**Assistent** : Messieurs Eric EPRON, Mathias GIRAUD et Sébastien RAMOS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers présents, au public, ainsi qu'au correspondant de presse.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux et indique que le quorum est atteint.

Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD est désignée secrétaire de séance. La secrétaire de séance vérifie que le quorum est atteint et confirme la validité des procurations.

M. le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 2 juillet 2024. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des principales décisions prises dans le cadre des délégations prévues, conformément aux articles L-2122-22 et L-2122-23 et à la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 :

- Décisions du 3 juillet 2024 :
  - Signature avec la société BODET de Trémentines (49) pour la réalisation d'un audit du beffroi et des cloches de l'église pour un montant de 1 300.00 € HT, soit 1 560.00 € TTC ;
  - Signature avec la société MAVASA de Châteauneuf-sur-Charente (16) pour l'achat de mobilier urbain (un banc) pour un montant de 474.00 € HT, soit 568.80 € TTC ;

- Décision du 5 juillet 2024 : signature avec la société AGENDA DIAGNOSTICS de Poitiers pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux au centre technique municipal pour un montant de 1 325.50 € HT, soit 1 590.60 € TTC ;
- Décision du 15 juillet 2024 : signature avec la société BOSQUET de Poitiers pour le renouvellement d'extincteurs (19 extincteurs eau ; 6 extincteurs poudre) pour un montant de 2 035.05 € HT, soit 2 442.06 € TTC ;
- Décisions du 12 août 2024 :
  - Signature avec la société MAVASA de Châteauneuf-sur-Charente (16) pour l'achat de panneaux de signalisation pour un montant de 2 026.16 € HT, soit 2 431.39 € TTC ;  
⇒ Chemin des Carrières ; place du cimetière du Colombier ; chemin du cormier vert ; impasse du frêne ; rue de la Bisquinerie ; ferme de Plaisance
  - Signature avec la société SOREGIES de Poitiers pour le raccordement électrique de la halle rue Gambetta pour un montant de 1 106.08 € HT, soit 1 327.30 € TTC ;
  - Signature avec la société QUALICONSULT de Chasseneuil du Poitou pour la mission de contrôle technique souscrite dans le cadre de la rénovation du centre technique municipal pour un montant de 2 950.00 € HT, soit 3 540.00 € TTC ;
  - Signature avec la société QUALICONSULT de Chasseneuil du Poitou pour la mission de coordination sécurité et protection de la santé souscrite dans le cadre de la rénovation du centre technique municipal pour un montant de 2 480.00 € HT, soit 2 976.00 € TTC ;
- Décision du 13 août 2024 : signature avec la société EG3I de Vouillé pour le remplacement de l'alarme incendie de la salle polyvalente pour un montant de 13 817.00 € HT, soit 16 580.40 € TTC.

En réponse à une question de Mme Danielle BONNIN, M. le Maire précise que les extincteurs sont vérifiés chaque année et qu'ils doivent être remplacés au bout de 10 ans.

En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU, il est indiqué que le diagnostic réalisé au centre technique municipal a démontré l'absence d'amiante et de plomb.

## 1 - VIE SCOLAIRE

- **Point sur la rentrée scolaire**

Mme Danielle BONNIN communique au Conseil Municipal les informations relatives à la rentrée scolaire 2024/2025.

### Les effectifs

#### Ecole élémentaire du Petit Bois :

8 classes pour 179 élèves (dont 21 de Frozes) (-7 enfants par rapport à la rentrée précédente)

CM1-CM2 : 21	CM2 : 21	CM1 : 23	CE1 : 23
CE2 : 24	CE2 : 24	CP-CE1 : 22	CP : 21

31 CP - 35 CE1- 48 CE2 - 35 CM1 - 30 CM2

7 (-4) élèves de la classe ULIS sont inscrits dans ces 8 classes. L'effectif maximum est de 12 élèves.

Ils viennent des communes suivantes : 1 de Vouillé, 3 de Boivre-la-Vallée, 1 de Champigny-en-Rochereau, 1 de Migné-Auxances, 1 de Sanxay. Le forfait élève leur sera demandé.

Mme Stéphanie KIENER-HABRIOUX assure la direction de l'école.

8 professeurs assurent l'enseignement.

2 AESH (Accompagnant Elèves en Situation de Handicap) assistent les élèves.

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) intervient dans l'école, ainsi que le SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Services à Domicile) qui dispense des soins dans les locaux du Centre Socioculturel (4 ou 5 enfants concernés).

#### Ecole maternelle La clé des champs :

4 classes pour 106 élèves (dont 19 de Frozes) (+16 par rapport à la rentrée précédente)

Les classes sont chargées et il n'y a pas eu création de classe.

PS (Petite Section) : 26

MS-GS : 27

MS-GS : 27

PS-MS : 26

38 PS - 37 MS - 31 GS

L'effectif devrait être stable à la rentrée de 2025/2026.

4 enfants de maternelle habitent dans le lotissement du Verger Saint-Hilaire.

Mme Elodie SOUCHARD assure la direction de l'école. Elle enseigne en PS.

Son temps de décharge est assuré par une stagiaire.

3 autres professeurs assurent l'enseignement, 4 ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle) sont présentes.

#### Ecole et collège de la Chaume

En primaire : 5 classes pour 138 élèves (-7)

En maternelle : 3 classes pour 62 élèves (-4) regroupés en une « classe ouverte », avec 3 enseignants

Directrice : Mme Violette BERTHELOT

Au collège : 16 classes pour 421 élèves (-29)

97 en 6<sup>ème</sup>      117 en 5<sup>ème</sup>      101 en 4<sup>ème</sup>      106 en 3<sup>ème</sup>

Directrice : Mme Marlène BERNARD

#### La Crouzille : tiers-lieu et Ecole Autrement

35 élèves sont annoncés par l'établissement au lieu de 20 l'année dernière.

Changement de direction : Madame Coline BOITEAU remplace Monsieur Fabien BRANGER.

Demande d'installation d'une autre yourte ce qui nécessite de modifier le PLU.

L'inauguration est prévue le lundi 23 septembre à 18h.

Monsieur le Maire indique il n'y a aucun enfant de Vouillé inscrit dans cette école.

#### Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAPs)

Les NAPs débuteront le vendredi 15 septembre en élémentaire ; en maternelle, les activités commenceront en novembre.

Les propositions en élémentaire pour cette première période sont :

Arts plastiques - Voyage en contes et jeux - sports collectifs - Musique - atelier d'écriture créative.

L'organisation des NAPs est confiée au Centre Socioculturel qui recrute des animateurs spécialisés.

Une convention triennale est établie avec un financement du fonds d'amorçage de l'Etat (90 € par enfant).

En réponse à une question de M. François NGUYEN LA, Mme Danielle BONNIN précise qu'il n'y aura plus de financement en cas de passage à la semaine de 4 jours. Le temps du mercredi devrait être pris sur la pause méridienne.

Mme Catherine LACROIX-KARIDA indique qu'il existe aussi une possibilité de réduire la durée des vacances scolaires.

M. le Maire précise que tout semble indiquer un retour à la semaine de 4 jours dans la Vienne qui est le seul département à pratiquer cette organisation du temps scolaire sur 4 jours et demi.

Dans l'hypothèse d'un retour à la semaine de 4 jours, la question sera posée de savoir quelle organisation mettre en place le mercredi ?

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, Mme Danielle BONNIN précise que le choix de l'organisation incombe à l'école en relation avec les parents, la commune, mais que l'Etat pourrait imposer une uniformisation nationale.

M. le Maire souligne l'importance d'engager rapidement une réflexion sur ce sujet.

M. François MORISSET indique qu'il faudra mettre en place une offre pour les parents, peut être en relation avec le centre socioculturel. Une centaine d'enfants de 3 à 11 ans pourraient être concernés.

M. le Maire rappelle qu'il est important d'être vigilant sur les finances de la commune et qu'il a toujours indiqué aux parents que les activités périscolaires seraient stoppées en cas de suppression du fond d'amorçage.

Mme Danielle BONNIN précise qu'il faudra cependant maintenir la surveillance de la pause méridienne qui a été confiée en grande partie au centre socioculturel, en parallèle des Nouvelles Activités Périscolaires. Un accueil de loisirs pourra également être organisé le mercredi matin en partenariat avec la CAF. Il faudra aussi s'interroger sur la mise à disposition de locaux adaptés.

Elle rappelle l'attente de nomination d'un nouveau ministre de l'Education Nationale qui est un préalable pour avoir des consignes claires pour l'organisation de la rentrée 2025.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, Mme Danielle BONNIN indique que la compétence en matière d'accueil de loisirs, appartient à la Communauté de Communes.

Il n'y a pas de mercredi libéré dans les écoles publiques de Vouillé.

#### Le temps périscolaire (restauration - garderie)

##### La restauration

270 repas sont préparés chaque jour à la cuisine centrale 170 (élem.) + 100 (mat.).

##### PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé)

Un certain nombre de PAI concernant les allergies ou régimes alimentaires sont suivis par les responsables et communiqués aux équipes.

Mme Isabelle RAVEL est en lien avec les familles.

2 enfants font l'objet d'un suivi particulier pour grave maladie.

Intervention quotidienne d'une infirmière spécialiste du diabète.

Deux nouvelles personnes sont arrivées en garderie (une en maternelle et une en élémentaire).

La garderie (matin : 7h30-8h50 ; soir 16h10-19h)

En maternelle

Présences enregistrées les premiers jours : matin 45  
soir 40

En élémentaire

Présences enregistrées les premiers jours : matin 50  
soir 70

Il manque un(e) animateur-trice pendant la pause méridienne (une heure). Ce temps a été proposé aux AESH qui l'ont refusé.

Le mercredi (12h-13h)

Présences pour la première semaine : 15 enfants d'élémentaire et 7 de maternelle.  
Les élèves de maternelle sont conduits à l'école élémentaire.

Le CLAS organisé par le CSC et financé par la commune, débutera en octobre.

2 soirs par semaine seront proposés pour chaque enfant inscrit : lundi et jeudi ou mardi et vendredi.

Prise en charge des enfants du lundi 23 septembre 2024 au vendredi 13 juin 2025.

Réunion pour les familles le jeudi 12 septembre 2024 à 18h30 au CSC.

Le transport

11 enfants sont concernés dont 3 en maternelle.

Mme Danielle BONNIN fait état des difficultés rencontrées dans le transport scolaire en raison de la fermeture du pont de Fonds.

M. le Maire indique que les travaux viennent de commencer et qu'ils devraient s'achever d'ici la fin du mois de septembre.

Il remercie Mme Danielle BONNIN pour cette présentation très complète de la rentrée scolaire à Vouillé.

## 2 - INTERCOMMUNALITE

- **Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE**

M. François NGUYEN LA indique que par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert à ce dernier, des compétences obligatoires (organisation et distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie).

Il précise que, compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, son comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, par délibération du 20 juin 2024.

En application des articles L.5211-17 et L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des collectivités adhérentes du Syndicat est invité à délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion, dans un délai 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical, soit au plus tard le 3 octobre 2024. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable.



Une majorité qualifiée favorable est requise. A l'issue du délai de 3 mois imparti par la réglementation, un arrêté inter-préfectoral interviendra pour entériner cette nouvelle adhésion, qui pourrait donc être effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. François NGUYEN LA précise que la commune de Dangé-Saint-Romain pourra désigner ses représentants dans la Commission Territoriale d'Énergie (CTE) du « Grand Châtelleraut », mais la composition actuelle du Comité syndical ne sera pas modifiée par son adhésion (Article 10.1 des statuts).

Conformément à l'article L.5211-17 et L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est amené à délibérer afin d'approuver cette nouvelle adhésion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, M. Jacques DESCHAMPS ne prenant pas part au débat et au vote :**

- D'approuver l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à ce dossier.

- **Rapport d'activités d'ENERGIES VIENNE 2023**

M. Jacques DESCHAMPS présente les principaux points du rapport d'activités d'ENERGIES VIENNE pour 2023, disponible en mairie et sur le [site du syndicat](#).



Il présente les principales animations organisées par le syndicat : les 100 ans du syndicat, le concours Ecoloustics, les partenariats pour le festival des Heures Vagabondes du département et pour le festival Itinérance de Grand-Poitiers.

Il insiste sur le programme de rénovation énergétique du patrimoine public.

Une centaine de projets ont été accompagnés par le syndicat. 8,5 millions d'euros d'aides à l'investissement ont été versés, ainsi que 18 millions d'euros d'avances remboursables.

Les équipes du syndicat ont été renforcées et sont désormais opérationnelles.

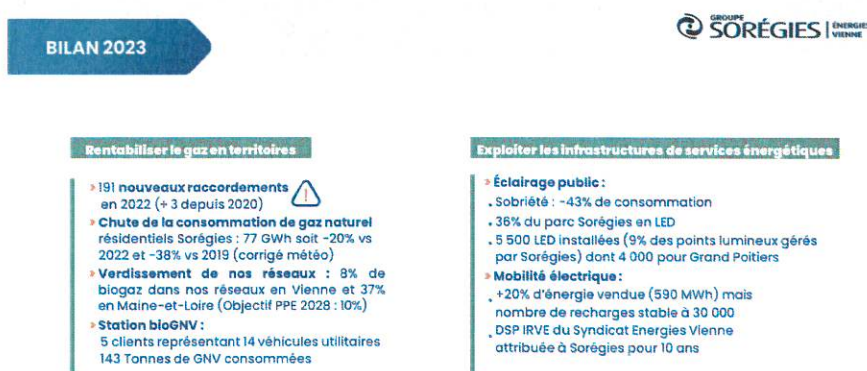
M. Jacques DESCHAMPS souligne l'excellente santé des entreprises du syndicat confirmée par le rapport de la cour des comptes et par l'octroi récent d'un prêt important de la Banque Européenne d'Investissements.

Il présente le contexte général en matière d'énergie avec une chute des prix sur les marchés et un bon niveau de production nationale, en raison d'une meilleure disponibilité du nucléaire, une abondance de l'hydroélectricité, et une production photovoltaïque et éolienne en hausse sensible.

Par ailleurs, la baisse de la consommation s'est pérennisée.

Les faits marquants :

- **Fusion Sorégies-Sergies**
- **Production actifs groupe : 577 GWh (+15%)**
- **Portefeuille agrégation : 1,9TWh (+200%)**
- **Éolien : Chaunay 2 (13,5 MW) : 1<sup>er</sup> parc éolien sans soutien public Millac (12 MW)**
- **PV : 41 MW mis en service 14 projets (63,86,37,85)**
- **1<sup>er</sup> projet d'autoconsommation territoriale à Queuille (63) : 650 kWc PV ; 94 clients**



M. Jacques DESCHAMPS souligne les baisses de consommation tant en gaz qu'en électricité, alors que l'entretien des réseaux nécessite des moyens de plus en plus importants qui impactent la facture du consommateur.

En réponse à une question de Mme Valérie POIGNANT, il indique que les fournisseur d'énergie sont effectivement confrontés à une diminution de la consommation qu'ils expliquent partiellement par des efforts de sobriété et efficacité énergétique, mais qui occasionne des problèmes de rentabilité sur des investissements comme L'EPR de Flamanville par exemple pour EDF.

M. le Maire s'interroge sur le pourcentage assez faible d'équipements du parc SOREGIES en LED (36%).



M. Jacques DESCHAMPS précise que certaines communes comme Vouillé, sont presque intégralement équipées en LEDs, mais que de nombreux investissements restent à réaliser dans d'autres communes.

Feuille de route 2024 : incertitudes sur les tarifs et les modèles de fournisseurs, avec des tarifs d'énergie très fluctuants (parfois négatifs)

M. Jacques DESCHAMPS présente les projets en termes d'autonomie énergétique :

- **Production EnR** : +45 GWh mis en service pour atteindre **622 GWh**, en ligne avec l'objectif des 1000GWh en 2030
- Lancement d'une **offre d'ombrières PV** pour les collectivités territoriales
- Construire un **parc hybride stockage + PV** à Dangé-Saint-Romain



### Investissements prévus en 2024



En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU, M. Jacques DESCHAMPS précise que 20 millions d'euros sont prévus pour l'enfouissement. Il souligne l'importance des programmes d'investissements sur des réseaux qui se doivent d'être performants.

Il rappelle que les dividendes du groupe sont réinvestis dans les communes adhérentes, ce qui est assez unique en France.

M. Jacques DESCHAMPS présente ensuite la politique de développement de SRD en matière de raccordement des énergies renouvelable, avec une très forte progression du nombre de projets, notamment les hangars agricoles.

- **Point d'information sur les travaux du château d'eau**

En l'absence de M. Philippe PATEY pour des raisons de santé, M. le Maire propose de reporter ce point qui sera examiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.



### 3 - POINT DIVERS

- **Bilan de la fête des enfants et des associations le 7 septembre 2024**

Mme Valérie POIGNANT fait état du succès de la fête des enfants et des associations qui s'est tenue le 7 septembre dernier sur le stade, malgré des conditions météorologiques changeantes, ce qui n'a pas permis d'installer les structures gonflables. 30 associations variées étaient présentes. Elle remercie les agents municipaux pour la préparation, l'installation et le rangement, notamment des tivolis prêtés par la Communauté de Communes et les communes voisines.

M. le Maire s'associe à ses remerciements et remercie également M. Jean-Luc CHATRY, Mme Valérie POIGNANT, et tous les élus qui se sont mobilisés pour aider les services.

Pour 2025, la commission va étudier la possibilité d'ouvrir la manifestation au public à 11h00.

Mme Danielle BONNIN informe le Conseil Municipal de l'arrivée d'un nouveau prêtre à la paroisse, M. Jean-François BLOT.

En réponse à une question de M. Jacques DESCHAMPS, M. le Maire indique qu'il envisage de transformer l'ancienne trésorerie en pôle social, en intégrant notamment la permanence sociale du département, à l'étroit dans les locaux de la rue de Jérusalem, et l'ADMR actuellement installée dans les locaux de la Communauté de Communes, Basses Rues. Ces derniers locaux constitueraient un potentiel intéressant pour un pôle culturel.

En réponse à une question de Mme Marie-Odile MATHIEU, M. le Maire indique que l'emprunt de 500 000 € qui va être contracté d'ici la fin de l'année était prévu dans le budget primitif 2024 et qu'il est nécessaire, compte tenu de l'important taux de réalisation des investissements cette année, notamment pour la rue Gambetta.

M. le Maire indique que la prochaine séance du **Conseil Municipal se tiendra le mardi 15 octobre à 19h.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20 h 15.

**Le Maire**

**La secrétaire de séance**

Eric MARTIN



Mme Virginie CARRETIER-DROUINAUD

**Délibération de la séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2024**

- N°1 : Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE